

CGN

Navimobilité

La **CGN** (Compagnie générale de navigation sur le lac Léman) a comme mission d'assurer un service de **TRANSPORT PUBLIC SUR LE LAC LÉMAN**, particulièrement là où le transport lacustre est plus rapide, voire plus économique que d'autres moyens de transport. Avec ses 19 bateaux, la compagnie a également pour but de **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE** en assurant une desserte attractive de ses destinations touristiques, notamment avec sa prestigieuse flotte Belle Epoque.

Pour ce qui est de l'avenir, de concert avec les cantons commanditaires de prestations et la France, la CGN réfléchit à différents scénarios pour **RÉPONDRE AUX AUGMENTATIONS DE FRÉQUENTATION**. Si le Groupe CGN SA veut répondre à la demande, il est certain que des investissements seront nécessaires, tant dans les infrastructures portuaires que pour le renforcement de la flotte dédiée au trafic transfrontalier.



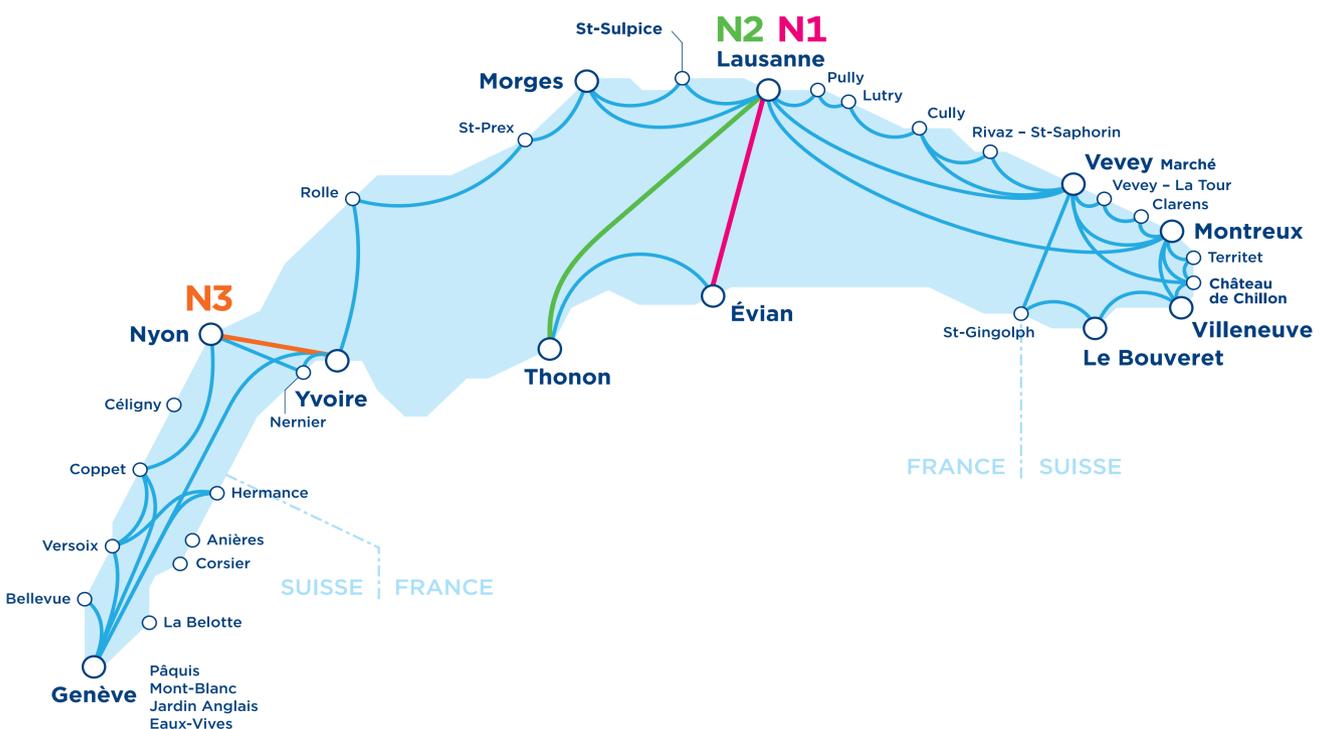
TRANSPORTS PUBLICS

© CGN

+ D'INFOS www.cgn.ch



konsept.ch



MOBILIS

Train, Bus, Métro, 1 ticket c'est tout!

MOBILIS est le titre de transport de la CTV (communauté tarifaire vaudoise des transports publics). Son but est d'**ENCOURAGER ET DE FACILITER L'UTILISATION DES TRANSPORTS PUBLICS**, en proposant notamment le libre choix du moyen de transport public.

La CTV est créée en 2004 par 5 entreprises de transport public de la région lausannoise. En 2007, elle s'étend sur le Gros-de-Vaud et en 2011 à la Riviera, la région de Nyon, le Nord vaudois, la Vallée de Joux et une partie de la Broye. En 2015, Mobilis s'ouvre sur la Broye et les hauts de Blonay. L'année suivante marque son extension dans le Chablais vaudois, permettant ainsi à la communauté de **COUVRIR LA QUASI-TOTALITÉ DU TERRITOIRE CANTONAL**.

Depuis 2017, les abonnements mensuels Mobilis sont introduits sur SwissPass. Grâce à Mobilis, vous pouvez utiliser **TOUS LES TRANSPORTS PUBLICS** à travers le Canton de Vaud **EN PAYANT UNE SEULE FOIS**. En effet, les billets ou abonnements Mobilis sont valables auprès de **15 COMPAGNIES**, à savoir: MBC, GBR, TUG, TPN, NS+CM, ALB, t-l, LEB, TRAVYS, AVI, VMCV, MVR, MOB, TPC, Car-Postal et CFF. Il ne vous suffit plus qu'à déterminer le nombre de zones nécessaires pour vos déplacements et à trouver le bon ticket!

**Train, Bus, Métro,
1 ticket c'est tout!
Virevoltez
en toute sérénité**



**TRANSPORTS
PUBLICS**



+ D'INFOS www.mobilis-vaud.ch

konsept.ch



CFF

Léman 2030

Les CFF (Chemins de fer fédéraux) sont une compagnie ferroviaire à la fois gestionnaire d'infrastructure ferroviaire et exploitant d'un réseau de 3'173km.

Entre 2000 et 2010, le trafic voyageur sur l'axe Lausanne-Genève a été multiplié par deux, passant de 25'000 à 50'000 personnes par jour. Selon les prévisions, il doublera à nouveau entre 2010 et 2030, s'élevant ainsi à 100'000 voyageurs quotidiens. La réponse ferroviaire aux besoins de mobilité de la population exigeait donc un **PROJET D'ENVERGURE**.

Afin de répondre à la demande future, les Cantons de Vaud et Genève, l'Office Fédéral des Transports (OFT) et les CFF se sont fixés les objectifs suivants: **DOUBLER LA CAPACITÉ EN PLACES ASSISES ENTRE LAUSANNE ET GENÈVE** et permettre la **CADENCE AU QUART D'HEURE** sur les lignes du RER Vaud (Cully-Cossonay) et du Léman Express, d'ici 2030. La réalisation de ces objectifs repose à la fois sur des investissements liés à l'acquisition de nouveaux trains et sur le développement des infrastructures. Dans ce contexte, la **GARE DE MORGES** sera repensée et sa **CAPACITÉ AUGMENTÉE**: les quais seront prolongés afin d'accueillir les futurs trains. Les accès existants seront revus ou modernisés et un nouveau passage inférieur donnant directement accès aux quais sera aménagé à l'est, à proximité immédiate de la rue du Dr Yersin.



© www.cgn02.ch • jvernet@bluewin.ch

konsept.ch

+ D'INFOS www.cff.ch

 SBB CFF FFS



MBC

Transports publics urbains et régionaux

Le Plan directeur communal représente **L'AVENIR DE LA MOBILITÉ** en ville de Morges et donc des transports publics. Dans ce contexte, les MBC (Transports de la Région Morges Bière Cossonay) sont le partenaire de la Ville. Avec les autorités communales ils s'engagent sur le long terme afin **D'AMÉLIORER SENSIBLEMENT LA PART MODALE DES TRANSPORTS PUBLICS** en ville de Morges.

En renforçant l'attractivité des transports publics et leur fréquentation, les MBC contribuent efficacement à réduire et à fluidifier le trafic. Ce sont la **QUALITÉ DE LA VIE** en ville de Morges et l'attractivité de celle-ci qui en seront fortement améliorées. Parallèlement Les MBC introduisent la « **MOBILITÉ CONNECTÉE** » sur l'ensemble de leur réseau et ouvrent ainsi progressivement à leurs clients de nouveaux horizons et l'opportunité de vivre une nouvelle expérience en tant qu'acteurs dans la gestion de leur mobilité.

Choisir, avant le voyage, le **MEILLEUR PARCOURS AU MEILLEUR PRIX**; réserver une place de stationnement au P+R le plus approprié à ses besoins et réserver ses achats auprès des commerçants locaux : tout cela et bien d'autres choses seront possibles **EN QUELQUES CLICS SUR UN SMARTPHONE**. La mise en place des navettes autonomes s'inscrit également dans le contexte de l'expérience clients, dont les MBC veulent être un des fers de lance.

TRANSPORTS PUBLICS



© Olivier Bohren



konsept.ch

+ D'INFOS www.mbc.ch



VILLE DE MORGES

Planification et financement

Aux côtés de Région Morges et en partenariat avec les MBC, la Ville de Morges, ainsi que les communes partenaires de la convention des TPM (Transports publics urbains de Morges et environs) coordonnent le **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU URBAIN** à moyen et long terme.

Les communes membres des TPM s'assurent également de la définition et du **FINANCEMENT DES OFFRES** des lignes de bus urbain (701, 702, 703, 704 et 705), qui sont commandées aux MBC (Transports de la Région Morges Bière Cossonay).

Au niveau régional, la Ville de Morges cofinance aux côtés du Canton de Vaud, de la Confédération et des autres communes concernées **L'OFFRE RÉGIONALE DE TRANSPORTS PUBLICS** (lignes CFF S3 et S4, ligne de train MBC, lignes de bus 724, 726, 728, 730, 733 et 735, 791 et 792).

La Ville est également en charge de la planification, de la réalisation et de l'entretien de l'ensemble des **AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS PUBLICS** sur son territoire. Il s'agit en particulier des arrêts, des voies bus ou encore de l'installation de carrefours à feux donnant la priorité aux bus.

TRANSPORTS
PUBLICS



© MBC



konsept.ch

+ D'INFOS www.morges.ch et www.morgesavenir.ch

